

Fiche de poste – Chargé(e) de développement Sentiers-Itinéraires

CONDITIONS D'EXERCICE

Poste basé à la Maison des Sports de Villeneuve d'Ascq, 26 rue Denis Papin.

Poste sous la responsabilité du président et du bureau exécutif. Horaires de travail : lundi à vendredi de 9h à 12h00 et de 13h00 à 17h (Selon planning de la formation)

OBJECTIFS DU POSTE

Suivi administratif, technique et financier, en lien avec la commission Sentiers-Itinéraires et le cadre technique du comité, des prestations de service (labellisation, balisage, aménagement, édition, etc.) et partenariats.

Coordination, animation et suivi des travaux de la commission Sentiers-Itinéraires : suivi technique des chantiers de balisage pour les collectivités, suivi des actions de balisage par les baliseurs bénévoles du département (suivi du tableau de bord, rédaction des bilans d'activité), gestion du stock de matériel pour les baliseurs, organisation des réunions de baliseurs, etc. Pour ces deux points, l'agent de développement effectue ses missions en équipe avec les bénévoles de la commission Sentiers-Itinéraires et en coordination avec le cadre technique du comité.

COMPÉTENCES REQUISES

Débutants acceptés.

Formation de type tourisme, développement territorial, géographie, aménagement, gestion et protection de la nature, administration...

Une connaissance du milieu associatif et particulièrement de la structure administrative de la FFRandonnée et de ses comités serait un plus.

Savoir-faire :

Agir sur l'avancement des dossiers tout en les soumettant à l'accord de sa hiérarchie.

Etablir et suivre un échéancier pour l'ensemble des dossiers et demandes.

Garder l'historique de toutes les tâches effectuées.

Savoir être :

Être accueillant, à l'écoute, disponible, réceptif aux demandes.

Être organisé, autonome, rigoureux, savoir s'adapter rapidement aux changements de situations.

Savoir transmettre des informations, remonter des problèmes.

Avoir l'esprit d'équipe.

Avoir l'esprit de synthèse, être à l'aise à l'oral (présentations devant des élus, en réunions et sur l'outil de visioconférence Teams)

CONDITIONS DU POSTE

Type de contrat : Alternance

Rémunération : Selon le barème établi par la Convention Collective Nationale du Sport

Période d'essai : 1 mois

Prise de fonction du poste : Septembre 2023